

Réunion du CONSEIL MUNICIPAL

Procès-Verbal de la séance du 29 juillet 2022

Date de la convocation : 22 juillet 2022

Conseillers en exercice	15
Conseillers présents	12
Pouvoirs	3

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf juillet à vingt-heures 30, les membres du conseil municipal de la commune de Messimy-sur-Saône se sont réunis, en Mairie – salle du conseil municipal, sur convocation qui leur a été adressé par le Maire, conformément aux articles L 2121-10 et 2121-12 du Code général des collectivités territoriales, sous la présidence de Monsieur Thierry MICHAL, Maire

Présents : T Michal – F Imbert – N Feltrin – P Brunel - JM Gimaret - C Feltrin – B Sainclair - F Serrurier - L Wynarczyk – B Monel – S Chartier – M Chaube

Excusés : V Gelas (pouvoir à L Wynarczyk) – C Beguet (pouvoir à T Michal) – B Doucet-Bon (pouvoir à T Michal)

Absent :

Quorum : 12/8

Nomination d'un secrétaire de séance : Conformément à l'article L 2121-15 du Cod » général des collectivités territoriales, le conseil municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire de séance. Madame Marion CHAUBE est désignée secrétaire de séance.

Ordre du jour de séance

- Compte-rendu de la séance du 24 juin 2022
- Décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de ses délégations
- Point sur le budget 2022
- Restaurant scolaire : changement des tarifs au 1^{er} septembre 2022
- Transformation salle communale en logement : autorisation de signer les marchés à intervenir avec les entreprises
- Présentation de l'étude de l'Agence départementale de l'ingénierie de l'Ain pour l'aménagement et la revitalisation du cœur de village
- Compte-rendu du conseil d'école du 20 juin 2022
- Compte-rendu des commissions communales
- Compte-rendu des réunions de la communauté de communes et des syndicats intercommunaux
- Questions diverses

Le conseil municipal n'a aucune remarque à formuler sur le compte-rendu de la séance du 24 juin 2022. Le registre des comptes rendus, ainsi que celui des délibérations, est signé par les conseillers municipaux. Il s'agit de la dernière fois, car à partir de cette séance, il est appliqué les dispositions issues de l'ordonnance et du décret du 07 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales.

- Décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de ses délégations

Conformément à l'article L 2122-23 du code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire doit rendre compte des décisions prises par lui dans le cadre des délégations consenties par le conseil municipal.

Au titre de sa délégation pour exercer au nom de la Commune le droit de préemption urbain, tel qu'il est défini par le code de l'urbanisme, il a renoncé à exercer ce droit sur la transaction reçue portant sur un immeuble bâti sis 34 chemin de la Lie.

Concernant sa délégation pour prendre toute décision relative à la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à 15 000 € HT, il a retenu

- ~ la SCOP SARL Menuiserie SANDRON de Chaleins (Ain) pour la fourniture, fabrication sur mesure et pose d'un meuble de rangement dans la salle de repos de l'école, avec un montant de 3 374 € HT (4 048,80 € TTC)
- ~ la société LDLC.PRO de Limonest (Rhône) pour l'acquisition d'une tablette Samsung Galaxy Tab A8 10.5 " dans le cadre du logiciel périscolaire, avec un montant de 256,91 € HT (308,29 € TTC)
- ~ le Cabinet Charles DAVAUX, Géomètres-Experts, sis à Limas (Rhône), pour réaliser le levé topographique du centre village (rue du Bourg, embranchements avec rue de l'Ecole, chemin de la Saône et chemin de la Croix Bernard, ainsi que la place de l'Eglise et la Halle), avec un montant de 2 900 € HT (3 480 € TTC)
- ~ la société AINTEGRA SAONE BEAUJOLAIS – Bureau d'études VRD – sis à Villefranche sur Saône (Rhône) pour la mission de maîtrise d'œuvre complète concernant la sécurisation de la route de Saint-Trivier, avec un montant d'honoraires de 5 500 € HT (6 600 € TTC).

Concernant le marché pour la fourniture et la livraison de repas en liaison froide pour le restaurant scolaire, il a été retenu l'offre de la Société RPC, seule entreprise ayant présenté une offre, avec un prix de repas de 2,57 € HT (2,71 € TTC).

- Point sur le budget 2022

La mi- année est propice pour réaliser un point sur les dépenses et recettes au niveau du budget communal et du budget annexe locaux commerciaux.

Un document de synthèse de la situation comptable sur la période du 1^{er} janvier au 22 juillet 2022 est présenté aux conseillers municipaux, pour chacun des budgets.

Le document remis n'appelle aucun commentaire ou remarque.

Il est précisé que le grand livre détaillé des dépenses et recettes est tenu à disposition des personnes pour consultation, et copie peut en être remise.

- Restaurant scolaire : changement des tarifs au 1^{er} septembre 2022

Lors de sa réunion du 07 juillet, après avoir pris connaissance du nouveau coût des repas proposé par l'attributaire du marché de fourniture et de livraison en liaison froide pour le restaurant scolaire, la commission Affaires Scolaires a émis la possibilité de répercuter le surcoût du repas auprès des parents. Le coût du repas auprès du traiteur passe de 2,575 € à 2,71 € TTC, soit une hausse de 5,24 %, qui n'est pas surprenante dans le contexte actuel.

Ce sujet a été discuté par la municipalité qui rejoint la position de la commission et propose une hausse de 0,15 € à 0,20 €, car il convient, outre le traiteur, de prendre en compte les autres augmentations liées aux fluides et personnel communal.

Une hausse de 0,20 € représenterait pour une famille dont l'enfant vient tous les jours d'école au restaurant scolaire, un surcoût de 28,80 € pour l'année scolaire.

Combien d'enfants sont présents au restaurant scolaire ? Une centaine par jour, avec des pointes à 115 ou plus les jeudis et vendredis.

Des travaux, de l'ordre de 700 000 €, vont être engagés, dont une partie pour l'agrandissement du restaurant scolaire. Ils ne sont pas pris en compte dans la proposition de hausse du tarif.

Normalement, le vote des tarifs a lieu au cours du quatrième trimestre de l'année pour une application au 1^{er} janvier.

Quelle est la durée du nouveau contrat ? 1 an reconductible 2 fois, avec le prix révisable chaque année en septembre.

Pourquoi ne pas envisager une hausse supérieure à 0,20 € ? Elle est déjà conséquente. Le prix du repas passerait de 4,10 € à 4,30 €, soit une hausse de 4,88 %, en-dessous de l'augmentation du traiteur.

Des parents risquent de réagir vis-à-vis de l'augmentation. Il pourra leur être expliqué les raisons.

Il est signalé que le déficit du restaurant scolaire, pris en charge par le budget communal, est de l'ordre de 37 000 €.

Il serait intéressant d'apporter une explication sur le coût du restaurant scolaire.

Après vote à mains levées, par 14 voix pour et 1 abstention, le conseil municipal

- décide d'augmenter le tarif des repas au restaurant scolaire au 1^{er} septembre 2022,
- fixe le montant de cette hausse à 0,20 € portant ainsi le prix du repas à 4,30 €,
- précise que le tarif dans le cadre d'un projet d'accueil individualisé est maintenu à 50% du montant du prix de repas,
- maintient le tarif du repas adulte sur le montant forfaitaire de l'URSSAF correspondant à l'avantage « nourriture » (soit 5 € depuis le 1^{er} janvier 2022)

- Transformation salle communale en logement : autorisation de signer les marchés à intervenir avec les entreprises

La commune a été destinataire des descriptifs techniques du projet de transformation de la salle de catéchisme en logement. Ces travaux se répartissent entre les lots suivants :

- Maçonnerie : création d'ouverture, création réseaux, dépose cheminée, fondation pour semelle, muret en agglos et terrasse
- Façade : rénovation de l'enduit de façade
- Charpente : suivi et contrôle, dépose du plancher et création d'un auvent
- Menuiseries extérieures : dépose des volets, fenêtres bois, porte d'entrée
- Plâtrerie – Menuiseries intérieures – Peinture : plafond sous rampant, plafond placoplâtre, doublage, cloison Placostyl, création trappe d'accès, peinture acrylique, peinture menuiseries bois
- Electricité VMC : ensemble alimentation/interrupteurs/prises/éclairage, VMC et convecteurs électriques pour les chambres et sèche serviette
- Plomberie sanitaire : ensemble alimentation en eau chaude et froide / raccordement des évacuations, cumulus, WC, douche, meuble simple vasque et meuble évier
- Poêle à granule
- Carrelage – Faïence : ragréage, carrelage, plinthe et faïence
- Sol souple : parquet stratifié à l'étage, parquet hydrofuge dans la salle de bain, plinthes assorties, placard dans l'entrée au Rdc et un placard par chambre
- Clôture

soit 11 lots.

Les membres de la commission des Bâtiments communaux ont été destinataires des descriptifs-estimatifs, en vue de faire leurs remarques éventuelles dessus.

L'estimation globale des travaux est de 108 000 € HT, hors aménagement extérieur, VRD, concessionnaires, modification de la couverture/charpente et aménagement de la cuisine. L'économiste précise qu'au vu de la conjoncture actuelle, il devient difficile d'obtenir des

estimations de prix précis lot par lot, étant donné l'inflation des matières premières constantes et la pénurie sur certains matériaux. Il est dommage que l'estimation ne soit pas fournie par lot. Elle devra être connue lors de l'ouverture des plis.

La consultation des entreprises sera réalisée sous la forme d'un marché à procédure adaptée et par lots.

La commission des Bâtiments communaux sera associée à l'examen des offres.

Quelle est la surface du bâtiment ? Le logement devrait être de 70 m². Le coût au mètre carré est supérieur à 1 500 €, ce qui représente un montant élevé pour une réhabilitation. Il est précisé qu'il est conservé uniquement le toit et les quatre murs avec les fluides à amener. Cela justifie que le ratio coût des travaux au mètre carré se trouve dans la fourchette haute.

Ces travaux étant productifs de revenu avec le loyer, la commune ne récupérera pas la TVA.

Ce logement sera-t-il loué meublé ou non meublé ? Ce n'est pas encore décidé, mais l'orientation est plutôt non meublé.

Le montant du loyer n'est pas encore déterminé et il sera fixé par le conseil municipal.

Le conseil municipal sera naturellement tenu informé du résultat de la consultation.

Quand le logement sera-t-il terminé ? Sa livraison n'est pas encore connue, car elle va dépendre de la date de démarrage des travaux et du risque de pénurie de matières premières pour les artisans. Il est évoqué une durée des travaux de l'ordre de sept à huit mois.

Après vote à mains levées, à l'unanimité, le conseil municipal

- autorise Monsieur le Maire à signer les marchés à intervenir avec les entreprises retenues pour les travaux de transformation de la salle communale en logement, pour chaque lot.

- Présentation de l'étude de faisabilité de l'Agence départementale d'ingénierie de l'Ain pour l'aménagement et la revitalisation du cœur de village

Lors de sa réunion du 19 mai, la commission Bâtiments communaux / Voirie / Réseaux a travaillé sur l'étude de faisabilité pour l'aménagement et la revitalisation du cœur de village.

A l'issue de ce travail, des orientations ont été remises à l'Agence départementale d'ingénierie de l'Ain pour une mise à jour de l'étude.

L'agence a pris acte des remarques émises et a transmis une nouvelle étude de faisabilité.

Cette dernière mouture a été transmise avec la convocation afin que les conseillers municipaux puissent en prendre connaissance et émettre leur avis sur celle-ci. Un exemplaire papier est remis en séance aux élus le souhaitant.

L'étude est structurée en différents secteurs avec un état des lieux et constat, les enjeux identifiés, la proposition d'aménagement et l'estimation à la phase étude de faisabilité.

Il est présenté l'étude par secteur :

- secteur mairie / école : il a été demandé de simplifier le premier projet, mais il reste à retravailler sur l'ilot et le plan de déplacement. L'ancien abri bus serait conservé. Une place handicapée serait suffisante.

Les extrémités du projet ne seront pas les zones prioritaires et notamment la place mairie / école. Il faut attendre que les travaux de l'école soient terminés.

- secteur école et église : il s'agit d'un point délicat avec le virage et le mur de soutènement. L'idée de la mise en place d'un feu tricolore prévue initialement n'a pas été retenue, mais il sera tout de même installé les fourreaux au cas où. Le trottoir côté Est va être élargi pour être aux normes PMR et donc la largeur de la chaussée va être réduite, avec une largeur au plus étroit de 5 m, devant permettre de ralentir la vitesse.

Il est évoqué la mise en place d'un sens unique jusqu'à l'église. Ce n'est pas l'orientation retenue. Cet aménagement pourrait s'envisager quand l'opération d'aménagement programmée sera réalisée.

- secteur église : c'est le secteur avec celui des commerces sur lequel il est souhaité apporter de la centralité et de l'attractivité. Un sens unique est prévu autour de l'église
- secteur Halle : des places de stationnement sont mises sur le début de la partie enherbée. Une étude spécifique sur le stationnement devra être réalisée sur l'ensemble du centre village. Il est noté l'absence de trottoir. Cela ne semble pas nécessaire. L'enrobé au droit de la Halle sera différencié. Une borne de recharge électrique est prévue dans ce secteur.

- secteur commerces : une discussion avec échange a eu lieu en commission sur les places de stationnement, avec un débat sur la place de la voiture et la place des piétons et comment partager et concilier les deux. L'orientation est d'avoir un espace plus large devant les commerces avec la transformation du stationnement en épi en stationnement en long. L'idée est de mettre en valeur le pôle commerce avec un espace agréable et l'envie de s'y arrêter. La place handicapée se trouverait sur la terrasse ? Oui. Il est signalé la question des livraisons.
- secteur entre commerces et RD 933 : un caniveau central est envisagé. Ce secteur peut encore faire l'objet d'amélioration. Le trottoir large serait conservé.

La stratégie générale est d'apporter une amélioration sensible au niveau de l'église et des commerces, et de simplifier les aménagements, tout en en les réalisant, aux extrémités.

Ce projet fera l'objet d'une concertation avec les habitants et les commerçants.

La commune pourra-t-elle prétendre à des aides ? La faisabilité de cette opération dépendra du niveau d'aide. Ce projet va être présenté à la Région. Il sera vu avec le Département. Son inscription au CRTE devrait permettre d'obtenir une aide de l'Etat. Enfin, un axe du programme européen Leader porte sur l'attractivité des centre-bourg et serait donc peut-être une possibilité supplémentaire.

Il y a un doute sur la réalisation de ce projet avant la fin du mandat.

Il s'agit d'un beau projet.

Il est un peu à l'image de l'entrée Nord.

La route de Saint-Trivier est-elle laissée de côté ? Une réflexion est engagée, mais il n'y a pas d'urgence. Un premier secteur sera éventuellement réalisé sur 2023.

- **Compte-rendu du conseil d'école du 20 juin 2022**

Le compte-rendu de cette réunion, établi par Madame la Directrice de l'Ecole, a été transmis à tous les conseillers municipaux.

Nathalie FELTRIN, 4^{ème} adjoint – vice-présidente de la commission Affaires scolaires réalise une synthèse de ce compte-rendu.

Il a été abordé les différentes actions effectuées.

Les effectifs envisagés à la rentrée scolaire 2022/2023 ont été donnés.

Il a été discuté de la cantine avec une demande de présentation du projet de l'école.

Le nombre de couchettes est suffisant car il y aura moins d'enfants en PS/MS.

- **Compte-rendu des commissions communales**

a).- Commission Urbanisme du 20 juin, 04 et 18 juillet 2022

Il a été examiné, au cours de ces trois réunions, un permis de construire et dix déclarations préalables, en notant que plusieurs de celles-ci concernent l'installation de panneaux photovoltaïques.

Une information a été donnée sur un recours gracieux à l'encontre d'un arrêté accordant un permis d'aménager.

b).- Commission Affaires scolaires du 30 juin et 07 juillet 2022

Monsieur le Maire donne la parole à Nathalie FELTRIN, 4^{ème} adjoint, responsable de la commission

Le 30 juin, il a été rencontré le personnel intervenant au restaurant scolaire pour faire le bilan de fonctionnement du troisième trimestre. La période a connu moins de tension et l'ambiance était meilleure, mais toujours quelques enfants perturbateurs. Il a été listé le matériel souhaité. Il a été évoqué le problème des sanitaires de l'école.

Le 07 juillet, l'analyse de l'offre reçue pour le marché de fourniture et de livraison en liaison froide au restaurant scolaire a été réalisée. Il a été préparé la rencontre du 12 juillet avec les parents. L'ouverture de la 6^{ème} classe a été confirmée.

c).- Rencontre Commune / Parents d'élèves du 12 juillet 2022

Cette rencontre a porté principalement sur deux points.

Le climat et les conditions d'accueil à l'école et au restaurant scolaire. Les choses ont été mises à plat avec la présentation d'un support rappelant quelques données et notamment les moyens financiers mis en place par la commune, en précisant que les ressources consacrées à l'école sont supérieures à la moyenne des communes de la même strate démographique. Un échange a eu lieu.

Il a été présenté le projet de l'école, avec le calendrier prévisionnel, précisant que la mise en service aurait lieu à la rentrée 2024.

Globalement, la réunion s'est bien passée avec parfois des discussions intenses, mais non conflictuelles.

Cette rencontre a été bénéfique pour contribuer à désamorcer les tensions éventuelles autour du restaurant scolaire.

d).- Commission Personnel communal du 13 juillet 2022

Elle était en lien avec le RIFSEEP (régime indemnitaire) pour voir comment élargir sa fourchette, avec la mise en place de critères objectifs. Elle n'a pas été conclusive. Le travail continue en vue de présenter une proposition d'ici la fin de l'année.

- **Compte-rendu des réunions de la communauté de communes et des syndicats intercommunaux**

Un conseil communautaire s'est tenu le 28 juin avec notamment la présentation du rapport d'assainissement et le vote d'une aide pour le Bar Le Détour de 1 695,02 € en vue de l'aménagement de la cour intérieure.

Une commission communautaire assainissement a eu lieu le 20 juillet avec un tour d'horizon des dossiers et des projets.

La commission communautaire environnement a discuté des projets d'installations de panneaux photovoltaïques sur quatre sites de la communauté de communes : 1 site en autoconsommation et 3 sites avec vente d'électricité. Ce projet a été mené en concertation avec la SEM LEA. Il a été évoqué d'autres points, comme le Projet Alimentaire Inter Territorial (PAIT) et la mobilité.

La commission communautaire sociale et vie sportive a discuté de l'agrandissement des structures d'accueil des enfants et une explication est donnée sur les projets. Un point a été fait sur les travaux des pistes d'athlétisme.

Le comité syndical du SMIDOM s'est réuni le 1^{er} juillet avec une décision sur une ligne de trésorerie, le vote de l'augmentation du prix des bacs neufs, mais avec la baisse du prix des bacs d'occasion, la possibilité de subventionnement de deux composteurs par foyer, la communication pour éviter les erreurs de tri, la mise en place de panneaux photovoltaïques sur la toiture du bâtiment du syndicat.

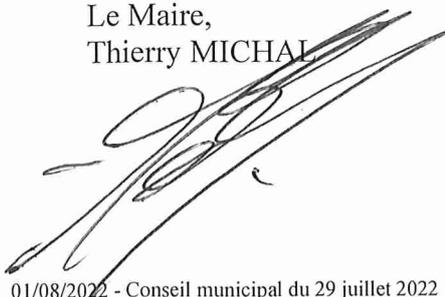
- **Questions et correspondances diverses**

- La commune a été destinataire d'un message de remerciement de familles Ukrainiennes ayant bénéficié de l'aide allouée pour le séjour en centre de loisirs à Jassans-Riottier de leurs enfants.

- Il est communiqué les remerciements reçus de l'association Docteur Clown, suite au versement de la subvention communale.

- Dans le cadre des travaux de construction dans une propriété le long de la RD 933, l'entrée donnant sur le trottoir a été endommagée par les véhicules lourds. Il est demandé de prendre contact avec le maître d'ouvrage pour la remise en état des lieux.
Un véhicule se gare sur le béton désactivé.
- Suite aux orages de juin, le chemin du Curé d'Ars est abimé avec d'importantes ornières. Il sera vu ce qui pourrait être fait. Un financement partiel des travaux pourrait être demandé à la communauté de communes.
- Le Club photo Œil et Lumière a déménagé ses affaires dans la salle de réunion du Presbytère. Il souhaite que la deuxième salle soit privatisée, avec la Compagnie des Artistes, par la pose d'un verrou sur la porte de communication entre les deux salles, car il y a du matériel. Il apparaît difficile de tout privatiser pour les associations. Certaines profitent déjà d'un tel avantage. Une réflexion va être menée.
- Philippe BRUNEL souhaite qu'un élu le remplace à la commission communautaire environnement, car il peut rarement assister aux réunions, en raison d'autres activités. Il sera vu avec le vice-présent de la commission Environnement pour le remplacer.
- Il est abordé la fête des associations, avec un regret sur le peu de monde présent. Il faut savoir la suite à donner. Si une telle manifestation doit avoir lieu, il faut l'associer avec quelque chose d'autre. L'idée de cette manifestation est bonne, mais il faut arriver à la caser à la bonne date. Les stands doivent être davantage concentrés et il faut créer de l'animation. Les associations n'ont pas toutes jouées le jeu. Du recul doit être pris pour discuter calmement de cet évènement. Il a manqué d'aide d'autres élus pour l'organisation de cette manifestation.
- Suite à une discussion avec une personne travaillant dans une association pour les réfugiés, et donc en charge des familles Ukrainiennes, il a été constaté que les élus disposaient de peu d'information. Des actions ont été effectuées, et cela peut être insuffisant, mais la commune n'est pas là pour répondre à toutes les sollicitations. Le milieu associatif peut également s'investir. Il est précisé que les informations arrivent aussi au compte-goutte en Mairie.
- Au niveau de la sécheresse, un échange a-t-il eu lieu au niveau de la communauté de communes ? Ce sujet n'a pas été évoqué en réunion de bureau. Ce risque représente un enjeu fort pour l'avenir.
- Concernant le marché du jeudi, des commerçants ont arrêté, mais des nouveaux sont arrivés. Il est toujours recherché un boucher.
- L'état des lieux s'est déroulé ce matin à l'épicerie/bar/restaurant, suite au non-renouvellement du bail au 31 juillet, avec la présence d'un huissier. Il y a eu la surprise de constater la présence du stock de marchandises et du matériel. Dans ces conditions, il a été refusé la remise des clés. Cette situation apporte de la complexité et des échanges ont lieu avec l'avocat de la commune pour avancer.
- Le prochain conseil municipal aura lieu le vendredi 09 septembre à 20 heures 30.

Le Maire,
Thierry MICHAL




Le secrétaire de séance,
Marion CHAUBE

